



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 61557

Texte de la question

M. Dominique Tian souhaite appeler l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les ordonnances prescrites par des médecins retraités aux membres de leur famille. Les différentes mesures prises par le Gouvernement, notamment, en instaurant la consultation obligatoire du médecin traitant, ne permet plus aux membres de la famille d'un médecin à la retraite de se faire prescrire des ordonnances par lui à titre gratuit. Ce médecin n'est plus référencé par les caisses de sécurité sociale, S'ils veulent donc pouvoir se faire rembourser les médicaments, ils devront obligatoirement consulter un autre praticien en exercice. Cela aura pour effet d'engendrer un coût supplémentaire pour l'assurance maladie à un moment où il est nécessaire de faire des économies. Il lui demande donc s'il entend prendre des dispositions pour que les médecins retraités puissent continuer à être référencés et que les membres de leur famille puissent prétendre au remboursement des médicaments.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur le choix du médecin traitant pour les médecins retraités et leurs proches. Le ministre précise qu'un médecin retraité, à condition qu'il continue à être inscrit à l'ordre des médecins et à payer ses cotisations, peut être choisi comme médecin traitant par ses proches. Par ailleurs, il peut se désigner lui-même, comme son propre médecin traitant.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61557

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3176

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5194